

DSDEN 31

Cabinet

Affaire suivie par :

Philippe Venck

ADASEN

Mél : assistante.iena@ac-toulouse.fr

75 Rue Saint-Roch

31400 TOULOUSE

FICHE DE POSTE
Conseiller Technique Psychologue départemental
Sous l'autorité de l'IA-DASEN
2024-2025

1. Préambule

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale, le psychologue conseiller technique départemental exerce les missions définies ci-dessous, qui ne relèvent pas directement de celles indiquées dans la circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017. Il mobilise son expertise pour appui technique auprès de l'IA-DASEN dans les domaines de l'exercice de la profession de psychologue en milieu scolaire, de la santé mentale des élèves, des politiques de santé publique. Il peut, dans certains cas, être sollicité pour une expertise et des conseils concernant la mission des personnels.

2. Répartition des missions

- Animer, coordonner, mobiliser le réseau des PsyEN du département. Etre identifié comme personne ressource et conseil technique par les personnels du corps.
- Impulser l'harmonisation des pratiques professionnelles et favoriser la cohésion du corps entre les psychologues œuvrant dans le premier degré. Œuvrer à la régulation des postures professionnelles en accompagnant les besoins d'évolution des personnels dans leurs pratiques.
- Participer à l'organisation de la formation continue des PsyEN autour de problématiques en lien avec leurs missions dans l'objectif d'échanger et de partager sur les pratiques professionnelles.
- Assurer le recrutement, la formation, l'accompagnement des contractuels. Guider la prise de poste, mettre en place des relais pour appui dans la pratique. Organiser le tutorat des contractuels par des titulaires.
- Œuvrer pour la qualité de vie au travail des PsyEN: temps d'analyses de pratique à promouvoir.
- Initier, maintenir et développer des collaborations avec le SAMIS (CT infirmiers, médicaux et sociaux) afin d'agir en synergie sur des situations et/ou des projets (protection de l'enfance, gestion de crise) en faveur de la cohésion des réponses à apporter. Le but est d'organiser un maillage avec les professionnels du SAMIS, des actions, en terme de suivi individuel et en terme de prévention.
- Collaborer aux projets santé/social au niveau départemental et académique, projets de territoires en lien avec la santé mentale des élèves.
- Travailler des liens de collaboration avec les structures externes à l'Education Nationale (structures de soin, formation universitaire, partenaires associatifs, justice, ARS...)

- Organiser, sous l'égide du médecin, à la mise en œuvre des cellules d'écoute dans le cas d'événements à potentiel traumatique surgissant prioritairement dans une école et éventuellement en soutien dans un établissement. Mobiliser une équipe de PsyEN dans ce contexte.
- Promouvoir le travail de lien des psychologues de l'Education Nationale entre le premier degré (PsyEN EDA) et le second degré (PsyEN EDO) pour s'inscrire dans la continuité des parcours et les suivis de situations.
- Se placer en appui technique des pilotes (IEN, chefs d'établissement)
- Créer des outils et une veille documentaire pour la pratique professionnelle des psychologues en milieu scolaire.
- Suivre et s'associer au fonctionnement de la cellule des situations complexes.

3. Compétences et aptitudes attendues

- S'impliquer dans un travail d'équipe pluridisciplinaire afin d'optimiser la qualité du service médico-social de la DSDEN.
- Communiquer et partager des informations.
- Maîtriser les techniques d'animation de groupe.
- Observer, analyser et diagnostiquer une situation.
- Faire preuve d'objectivité et de neutralité.
- Partager un diagnostic et des expertises de pratiques.
- Avoir une solide connaissance de la psychologie clinique et de la dynamique des groupes.
- Avoir de bonnes connaissances institutionnelles, des acteurs sociaux et médico-sociaux et des dispositifs associés.
- Etre en capacité d'accompagner des professionnels psychologues dans leurs pratiques individuelles.
- Formaliser et transmettre son savoir professionnel.
- Rédiger des écrits professionnels.

4. Conditions particulières d'exercice

La charge de travail du psychologue conseiller technique de l'Education Nationale dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (le temps de travail défini par l'arrêté du 9 mai 2017 portant application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat aux psychologues de l'éducation nationale ne peut s'appliquer à ce poste, compte-tenu de sa spécificité). L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

5. Spécificité

- Une bonne culture du système éducatif acquise par une expérience au sein de l'Education Nationale est souhaitable.
- MASTER 2 de psychologie ou équivalence.
- Une expérience de la supervision serait un atout pour la mission.

6. Affectation - situation administrative

Nomination à titre définitif au mouvement principal - poste à profil avec entretien par une commission.

7. Salaire et indemnités (NBI, régime indemnitaire...)

Les déplacements sont pris en charge par la plateforme Chorus sur l'ensemble du département.
Le psychologue est rémunéré en fonction de son grade et échelon.
La mission pourra être valorisée par une indemnité.

Le dossier de candidature (CV + lettre de motivation) est à envoyé à : assistante.iena@ac-toulouse.fr
Ce poste est ouvert aux PSY EN EDA titulaires.
Date limite de candidature : le 02/04/2024